

(5/3/19) (22/5/19) Pour qui voter aux prochaines législatives, si l'on veut espérer des futurs partis au pouvoir, qu'ils admettent enfin la nocivité des rayonnements artificiels et se décident à en informer et protéger la population ? ...La protéger un peu contre elle-même en fait, puisque la majorité des gens se sont habitués à une utilisation intensive et permanente des technologies sans fil, et produisent eux-mêmes des rayonnements à l'origine des inflammations et douleurs chroniques dont souffrent de plus en plus de Belges, sans être informés, ni par les autorités ni par le corps médical.

L'engouement du public pour les technologies sans fil (en l'absence de communication officielle sur leurs effets délétères) explique donc que les partis politiques ne sont généralement pas pressés d'inclure, dans leurs programmes, des mesures impopulaires contre la pollution électromagnétique.

Deux

partis, Ecolo (voir ci-dessous) et

Défi (voir

www.teslabel.be/politique/421-un-candidat-defi-contre-la-pollution-electromagnetique

)

, ont tout de même le courage de le faire. Timidement, mais cela mérite d'être su. Dans les autres pays aussi, des partis écologiques s'en préoccupent. En Allemagne, par exemple, l'ODP (Okologisch Demokratische Partei) s'oppose au déploiement de la 5G.

En Suisse aussi

(voir

www.teslabel.be/politique/413-en-suisse-aussi-des-partis-sopposent-a-la-5g-et-une-petition-circule

) Il serait donc souhaitable que la "vague verte" gagne au niveau européen aussi.

"Priorité 8 : Limiter strictement le risque électromagnétique

Proposition : Se prémunir des risques liés au rayonnement électromagnétique

Le niveau de risque des rayonnements électromagnétiques est extrêmement controversé. Les intérêts financiers en jeu sont considérables, tant de la part de ceux qui souhaitent admettre des taux élevés (notamment pour vendre des appareils et réseaux existant), que de ceux qui souhaitent restreindre les taux (ce qui permettrait notamment de nouveaux marchés de GSM). Afin de définir ces risques, Ecolo exige que des expérimentations au protocole strict (indépendance, double-aveugle ...) soient effectuées pour déterminer les risques.

Pour mieux se prémunir des risques liés au rayonnement électromagnétique, Ecolo propose :

- de favoriser les télécommunications par fibres optiques jusqu'aux habitations et par réseaux filaires dans les bâtiments plutôt que par voie hertzienne et d'éviter tout doublon entre réseaux de télécommunications hertziennes ;
- de mettre en œuvre à terme une norme qui garantisse au mieux la prise en compte du principe de précaution. Cette norme doit permettre à chacun de n'être exposé à aucun moment à un rayonnement électromagnétique supérieur à 3V/m cumulatif ;
- d'encourager un abandon progressif des technologies 2G, puis 3G, celles qui ont l'efficacité spectrale la plus faible. Par ailleurs, il faut couvrir le territoire de suffisamment d'antennes pour pouvoir réduire leur puissance. Les pouvoirs publics ayant l'obligation de favoriser l'accueil des antennes sur leurs toits, si celles-ci ne sont pas à proximité d'endroits où séjournent des publics sensibles ;
- de dégager les opérateurs de leur obligation de couverture totale du territoire et de favoriser le partage des réseaux entre opérateurs ;
- de prendre un arrêté basé sur la législation en matière de normes de produits qui impose des normes d'émissions plus strictes pour les émetteurs de rayonnement électromagnétique (WiFi, WiMax, Bluetooth, téléphone portatif ...), notamment afin d'éviter toute exposition non consentie en provenance du voisinage et d'exiger, au niveau européen, que les appareils communicants disposent d'une possibilité de liaison par fil et pas exclusivement par ondes électromagnétiques ;
- de rendre effectif un étiquetage clair du niveau d'émission des ondes électromagnétiques ainsi que de rendre obligatoire la vente d'oreillettes ;
- de mettre en place des mesures afin que les plus fragiles et les plus sensibles soient particulièrement pris en compte et protégés. Nous pensons ici particulièrement aux enfants et adolescents, aux personnes malades, en traitement ou âgées, aux femmes enceintes et aux personnes hyper électro-sensibles. Des études épidémiologiques doivent être réalisées par des experts indépendants et financées par les pouvoirs publics ;
- d'adopter un moratoire sur les installations WiFi dans les établissements ouverts au public, spécialement aux enfants (écoles maternelles et primaires, hôpitaux, bibliothèques, homes, crèches ...) et des solutions câblées pour les connexions à Internet ; dans l'intervalle, il convient à tout le moins de veiller à la présence d'endroits préservés des ondes dans les services publics (hôpitaux, administrations, trains ...) pour tenir compte des personnes hyper électro-sensibles ;
- de reconnaître officiellement l'électro-sensibilité comme un problème de santé publique, d'aider les personnes qui en sont atteintes à trouver les traitements médicaux efficaces et à protéger leur habitation et leur lieu de travail ;
- de prévoir le placement d'un pictogramme clair pour annoncer au public la présence à proximité d'un émetteur public d'ondes électromagnétiques (WiFi, WiMax, DECT, relais GSM ...)
- d'organiser le retrait du marché des téléphones de type DECT dont la base émet à puissance maximale, même en l'absence d'appel, et dont la puissance d'émission du combiné et de sa base n'est pas ramenée à son niveau le plus faible, tout en permettant une bonne communication ;
- de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens – et en

particulier des jeunes – sur le danger de l'utilisation intensive du GSM (et autres appareils émettant des ondes électromagnétiques) ;

- de mettre en place un code de déontologie sur le plan de la publicité pour le GSM et les technologies sans fil. En particulier, interdire la publicité visant à encourager les familles à supprimer leur ligne fixe au profit du GSM."

ecolo.be/priorite-8-limiter-strictement-le-risque-electromagnetique/